



## Département des Côtes-d'Armor

### MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 13 juillet 2026**

Date des convocations : 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize juillet deux mille vingt-six à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

#### **Etaient présents :**

Vincent LE MEAUX  
Jean-Luc LE PALANTON  
Josette FOULON  
Nelly BOUTTERIN

Alain BIA  
René-Loïc ALIX  
Marie-Andrée DERRIENNIC  
Sylvie DELHOMMEAU

Sophie DELACOUR  
Claude LE GUYADER  
Kevin PAULIC  
Marine DUPRE

#### ORDRE DU JOUR

| <b>Administration Générale</b>                                |                                                                               |              |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Secrétariat de séance                                         | Désignation                                                                   | Délibération |
| Procès-verbal                                                 | Séance du conseil municipal du 5 juin 2026                                    | Délibération |
| Décisions municipales                                         | Compte-rendu des décisions et arrêtés pris par le Maire                       | Information  |
| SDIS22                                                        | Désignation d'un correspondant*                                               | Délibération |
| Défense nationale                                             | Désignation d'un correspondant*                                               | Délibération |
| <b>Commission 1 Service Public, Finances, Dialogue social</b> |                                                                               |              |
| Ressources Humaines                                           | Règlement intérieur général et santé sécurité au travail                      | Délibération |
| Ressources Humaines                                           | Réorganisation des services suite avis Comité Social Territorial              | Délibération |
| Finances                                                      | Augmentation de la régie de recettes                                          | Délibération |
| Finances                                                      | Subventions aux associations 2026                                             | Délibération |
| Service Public                                                | Information sur le dispositif de fourrière et stérilisation des animaux       | Information  |
| <b>Commission 2 Action sociale, Jeunesse, Citoyenneté</b>     |                                                                               |              |
| Jeunesse                                                      | Présentation des missions du dispositif argent de poche                       | Information  |
| Personnes âgées                                               | Organisation du repas des aînés                                               | Information  |
|                                                               | Avenir de l'EHPAD des Magnolias de Pontrieux                                  | Information  |
| Protection Civile                                             | Information sur la gestion de la canicule                                     | Information  |
|                                                               | Registre communal de vigilance                                                | Information  |
|                                                               | Plan de sauvegarde communale                                                  | Délibération |
| Service Périscolaire                                          | Révision des tarifs (ACM, restaurant scolaire)                                | Délibération |
|                                                               | Organisation du service pour la rentrée 2026-2027                             | Information  |
| <b>Commission 3 Economie, Planification, Urbanisme</b>        |                                                                               |              |
| Droit de Préemption                                           | 5, rue de Prat Blouc'h                                                        | Délibération |
|                                                               | 12, rue de Poulopry                                                           | Délibération |
|                                                               | 19, rue de la Mairie                                                          | Délibération |
|                                                               | 15, rue de la Mairie*                                                         | Information  |
| EPF Bretagne                                                  | Acquisition Maison « Le Pape » 8 Rue du Trieux                                | Délibération |
| Délaissé communal                                             | Demande d'acquisition – 3 Keraudren                                           | Délibération |
| <b>Commission 4 Culture, Sports, Loisirs, Vie locale</b>      |                                                                               |              |
| Gare Bréildy-Plouëc                                           | Accueil d'une stagiaire dans le cadre de la préparation de la phase 2         | Délibération |
| Culture                                                       | Bilan de la journée « Jeunes Talents »                                        | Information  |
| Terrain des sports                                            | Point d'étape sur le projet d'aménagement                                     | Information  |
| Festivités                                                    | Agenda des manifestations estivales (14 juillet)                              | Information  |
| <b>Commission 5 Bâtiment, voirie, sécurité routière</b>       |                                                                               |              |
| Sécurité routière                                             | Aménagements rue de la Gare, de la Belle Eglise et du presbytère              | Information  |
| Aménagement bourg-est                                         | Réunion avec les riverains de la Rue de Prat Blouc'h                          | Information  |
| Voirie                                                        | Point d'étape sur le Plan d'entretien de voirie et des chemins d'exploitation | Information  |

\*sujet à rajouter à l'ordre du jour

## Administration générale :

### Procès-verbal – séance du 05 Juin 2026

Le procès-verbal des séances du conseil municipal du 05 juin 2026 est **approuvé à l'unanimité par 15 voix pour**

**Décisions municipales** - Arrêté 57-2026 autorisant l'enfouissement de 6.8 tonnes de volailles appartenant à l'EARL Coat Ar Zan suite à l'impossibilité temporaire de l'entreprise SECANIM d'assurer les cadavres d'animaux

### DEL 2026-07-01 et 2026-07-02 : Désignations d'un correspondant SDIS et Défense

Considérant que, suite à l'installation du nouveau Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant communal :

- du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- défense

Considérant que ce correspondant constitue un interlocuteur privilégié entre la commune et le SDIS, afin de favoriser les échanges d'informations, de renforcer la prévention des risques, de promouvoir la culture de la sécurité civile et d'accompagner les actions menées en matière de protection des populations ;

Considérant que le correspondant « Défense » est l'interlocuteur privilégié de la commune auprès des autorités militaires, notamment de la Délégation militaire départementale, et qu'il contribue au renforcement du lien entre les forces armées, les élus et les citoyens ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **DESIGNE** MME DUPRE Marine, 2<sup>ème</sup> adjointe - solidarité, éducation, citoyenneté, correspondante communale auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).  
Elle assurera le lien avec le SDIS sur les questions relatives à la prévention des risques, à la sécurité civile, à l'information de la population et à toute action contribuant à la résilience du territoire.
- **DESIGNE** M. LE BOURDONNEC Claude correspondant « Défense » de la commune.  
Il assurera la liaison avec la Délégation militaire départementale, les services des Armées et les associations patriotiques, contribuera à promouvoir les actions relatives à la défense nationale, au devoir de mémoire, à la citoyenneté et au lien Armées-Nation.

## **Commission 1 – Service Public, Finances, Dialogue social**

### DEL 2026-07-03 – Ressources Humaines – Adoption du règlement intérieur général et santé sécurité au travail

Vu le Code du travail, pour les dispositions applicables en matière de santé et de sécurité au travail ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 21 Mai 2026 ;

Considérant qu'il appartient à la collectivité de définir les règles de fonctionnement des services, les droits et obligations des agents, ainsi que les mesures relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail ;

Considérant que le règlement intérieur constitue un document de référence destiné à garantir un cadre de travail respectueux, à prévenir les risques professionnels et à assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

**Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur des services de la commune, annexé à la présente délibération.
- **PRECISE** que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et sera communiqué à l'ensemble des agents de la collectivité.
- **CHARGE** M. le Maire et la secrétaire générale de l'exécution de la présente délibération et de toute mesure nécessaire à sa mise en œuvre.

### DEL 2026-07-04 – Ressources Humaines – Réorganisation des services

Vu la délibération fixant le temps de travail au sein de la collectivité ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 21 Mai 2026 ;

Considérant qu'à la suite d'échanges avec les agents et d'une analyse de l'organisation des services, il apparaît nécessaire d'adapter les modalités d'organisation du temps de travail afin de mieux répondre aux besoins des services municipaux ;

Considérant que les plannings actuellement en vigueur ne correspondent plus aux contraintes de fonctionnement de certains services, notamment en raison des variations saisonnières d'activité et des impératifs liés à la continuité du service public ;

Considérant que l'individualisation des cycles de travail permettra d'adapter les horaires aux besoins spécifiques de chaque service, de mieux répartir la charge de travail, de limiter le recours aux heures supplémentaires et d'améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

Considérant que l'ouverture de la Cuisine Centrale Mutualisée a entraîné une réorganisation des services et la modification des missions d'un agent ayant choisi d'occuper un poste d'aide cuisinière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **APPROUVE** la nouvelle organisation du temps de travail des agents communaux reposant sur une individualisation des cycles et horaires de travail, afin de tenir compte des besoins propres à chaque service.
- **APPROUVE** les nouveaux plannings de travail des agents concernés, dans le respect de la durée annuelle légale de travail et des dispositions réglementaires applicables
- **CHARGE M.** le Maire et la secrétaire générale de l'exécution de la présente délibération et de l'ensemble des formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

**DEL 2026-07-05 – Finances – Modification du montant maximal de l'encaisse de la régie de recettes « produits divers »**

Considérant que la régie de recettes « Produits divers » permet l'encaissement de recettes communales de faible montant dans le cadre des activités et services assurés par la commune ;

Considérant que, lors de sa création, le montant maximal de l'encaisse autorisée a été fixé à 150 € ;

Considérant qu'au regard de l'évolution du fonctionnement de la régie et des besoins actuels de gestion, ce plafond ne permet plus d'assurer un fonctionnement satisfaisant ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la gestion courante de la régie, de porter le montant maximal de l'encaisse autorisée à 1 500 €, tout en maintenant les modalités de contrôle et de suivi prévues par la réglementation en vigueur ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **APPROUVE** la modification du montant maximal de l'encaisse de la régie de recettes « Produits divers ».
- **FIXE** le montant maximal de l'encaisse autorisée à 1 500 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout arrêté modificatif nécessaire à cette évolution, après avis conforme du comptable public lorsque celui-ci est requis, et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DEL 2026-07-06 – Finances – Subventions aux associations**

Vu la proposition de la commission Ressources et Patrimoines communaux,

Vu le rapport de M. le Maire,

- **VOTE** les subventions

**Aux associations communales comme suit :**

✓ **AC UNC** : 15 votants : 12 présents, 3 procurations –

Ne prennent pas part au vote : 2 (René Loïc ALIX et Alain BIA)

✓ **COP CYCLOS** : 15 votants : 12 présents, 3 procurations –

Ne prend pas part au vote : 1 (Alain BOUGET procuration donnée à Alain BIA)

✓ **MEMOIRE ET PATRIMOINE** : 15 votants : 12 présents, 3 procurations –

Ne prennent pas part au vote : 2 (René Loïc ALIX et Alain BIA)

Pour les autres délibérations, **après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, par 15 voix pour décide**, sous réserve de la complétude de l'ensemble des dossiers de demande :

| ASSOCIATIONS                                                                                                       | 2026            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>                                                                                     | <b>4 900,00</b> |
| Amicale Laïque "Les Korrigans d'Orsenna" (forfait)                                                                 | 2 300,00        |
| Bal et Art (1)                                                                                                     | 95,00           |
| Boudmo - soutien à l'Ukraine (1)                                                                                   | 95,00           |
| Comité d'Animation Plouëcois (forfait)                                                                             | 1 000,00        |
| Club Olympique Plouëcois - Cyclos (4)                                                                              | 245,00          |
| Les archers du Trieux (10€ seront attribués en supplément par adhérent plouëcois sur présentation de justificatif) | 45,00           |
| Coup de Théâtre                                                                                                    | 195,00          |
| FAMMAC - Cols Bleus (1)                                                                                            | 95,00           |
| Mémoire et Patrimoine de Plouëc (4)                                                                                | 245,00          |
| Mémoire et Patrimoine de Plouëc - Action "frelons asiatiques"                                                      | 100,00          |
| Club des Roses d'Automne (2)                                                                                       | 145,00          |
| Fil et Aiguilles d'Armor (0)                                                                                       | 45,00           |
| Union Nationale des Combattants (5)                                                                                | 295,00          |
| <b>ASSOCIATIONS D'INTERET CANTONAL</b>                                                                             | <b>450,00</b>   |
| Familles rurales du canton de Pontrieux                                                                            | 50,00           |
| Comice Agricole - Festi'Rurales                                                                                    | 350,00          |
| Section des Médailleurs militaires                                                                                 | 50,00           |
| <b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES ACCUEILLANT DES ENFANTS PLOUËCOIS</b>                                                  | <b>170,00</b>   |
| Bulles d'eau                                                                                                       | 20,00           |

|                                                             |                 |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|
| Cirque en Flotte                                            | 10,00           |
| Club Nautique Pontrivien                                    | 10,00           |
| Dojo Bro Dreger                                             | 20,00           |
| Ecole de Danse de Pabu                                      | 50,00           |
| Grâces Twirling                                             | 10,00           |
| Les Cavaliers d'Ead                                         | 20,00           |
| Studio Danse                                                | 20,00           |
| Trégor Goëlo Athlétisme Guingamp                            | 10,00           |
| <b>ASSOCIATION A CARACTERE SOCIAL ou HUMANITAIRE</b>        | <b>1 082,00</b> |
| ADAPEI                                                      | 50,00           |
| "Le Jardin des Âges" EHPAD les Magnolias                    | 50,00           |
| Aide Humanitaire du Trieux                                  | 50,00           |
| CASCI de Plouézec                                           | 50,00           |
| Centre d'Aide Alimentaire de Guingamp                       | 782,00          |
| Donneurs de Sang - Pontrieux                                | 50,00           |
| Rêves de clown                                              | 50,00           |
| <b>AIDE A L'EMPLOI ASSOCIATIF LOCAL</b>                     | <b>1 500,00</b> |
| Encadrant de l'école des jeunes de l'Entente du Trieux F.C. | 1 500,00        |
| <b>ADHESIONS INSTITUTIONNELLES</b>                          | <b>662,00</b>   |
| Fondation du Patrimoine                                     | 120,00          |
| Association des Maires de France                            | 442,00          |
| Protection civile                                           | 50,00           |
| ASAD Goëlo Trieux Jaudy                                     | 50,00           |

#### INFORMATION Service Public sur le dispositif de fourrière et stérilisation des animaux

Il est rappelé que la gestion des animaux errants relève des pouvoirs de police du maire, dans les conditions prévues par le Code rural et de la pêche maritime. À ce titre, la commune doit disposer d'un service de fourrière apte à assurer l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire.

Pour la commune de Plouëc-du-Trieux, cette obligation est actuellement satisfaite par la convention conclue avec la structure « Le Passage », située à Langoat, dont l'exécution est prévue jusqu'en 2028.

Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal qu'un échange est intervenu avec les services de la Direction départementale de la protection des populations concernant la question de la stérilisation des chats errants, ou dits « chats libres ». Il ressort des éléments rappelés que la réglementation permet au maire, par arrêté, de faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics, afin de permettre leur stérilisation, leur identification puis leur relâcher sur le même site. Cette possibilité constitue toutefois une faculté ouverte à la commune, notamment en lien avec une association de protection animale, et ne crée pas une obligation générale de stérilisation à la charge de la commune.

### **Commission 2 – Action sociale, jeunesse, citoyenneté**

#### INFORMATION - Jeunesse – Présentation des missions argent de poche

Lors de sa séance du 18 mai 2026, le Conseil municipal a été informé de la reconduction, pour la période estivale, du dispositif « Argent de poche » au bénéfice des jeunes âgés de 15 à 17 ans. Ce dispositif permet à des jeunes de la commune de participer, sur la base du volontariat, à des missions ponctuelles d'intérêt général, encadrées par les agents des collectivités. Ces missions ont vocation à favoriser l'engagement citoyen des jeunes, leur découverte du fonctionnement des services publics locaux et leur participation à la vie communale. Chaque mission est organisée sur une demi-journée, d'une durée totale de 3h30, comprenant 30 minutes de pause. Elle donne lieu à une indemnisation forfaitaire de 15 euros par mission, prise en charge par Guingamp-Paimpol Agglomération. L'intervention des jeunes s'effectue dans un cadre défini préalablement, formalisé par la signature d'une charte entre le jeune participant et la collectivité. Cette charte précise notamment les conditions de participation, les règles de comportement attendues, les modalités d'encadrement ainsi que les engagements réciproques des parties. Les missions réalisées ou programmées dans le cadre du dispositif sont présentées ci-après.

#### INFORMATION - Personnes âgées – Organisation du repas des aînés

Le repas des aînés constitue un temps important de convivialité, de reconnaissance et de lien social au sein de la commune. Pour l'année 2026, ce repas est prévu le samedi 7 novembre 2026 à 12h30, à la salle multifonctions de Plouëc-du-Trieux. La participation attendue est estimée entre 130 et 150 personnes. Ce temps communal sera organisé dans les conditions habituelles, avec une attention particulière portée à l'accueil des participants, à la qualité du repas et à l'animation de l'après-midi. Pour les personnes qui ne pourront pas participer au repas pour des raisons de santé, de mobilité ou d'empêchement très particulier, il est prévu de maintenir le principe d'un colis de convivialité, qui sera livré le jour même.

### INFORMATION - Personnes âgées – Avenir de l'EHPAD des Magnolias à Pontrieux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des réflexions en cours sur l'avenir de l'EHPAD Les Magnolias, établissement public de 68 places, essentiel pour l'accueil des personnes âgées dépendantes du territoire. Face à l'évolution du niveau de dépendance des résidents et aux limites du bâtiment actuel, une reconstruction en centre-ville de Pontrieux est envisagée afin d'offrir un établissement plus moderne, complété par une douzaine de logements en EHPA, tout en maintenant une offre publique de proximité et en renforçant l'attractivité du territoire.

Le nouveau Conseil d'administration du CIAS de Guingamp-Paimpol Agglomération est désormais dédié au suivi de l'EHPAD, avec une commission permanente chargée d'accompagner sa gestion, de préparer le projet de reconstruction et de soutenir les équipes. Une réflexion est également engagée sur une coopération avec l'EHPAD Kermaria de La Roche-Jaudy, pouvant conduire à la création d'un Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) afin de mutualiser certaines fonctions et de renforcer la qualité du service.

Dans l'attente de cette nouvelle organisation, une direction intérimaire a été recrutée et un diagnostic des ressources humaines sera réalisé avec l'appui du Centre de gestion des Côtes-d'Armor. Monsieur le Maire souligne que ce projet constitue un enjeu majeur pour le maintien d'un service public de proximité, l'accompagnement du vieillissement de la population, l'emploi local et l'attractivité du territoire.

### INFORMATION sur la canicule

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal des conséquences des épisodes répétés de fortes. Ces épisodes climatiques confirment la nécessité, pour les collectivités locales, d'anticiper les effets du réchauffement climatique sur les bâtiments communaux, les conditions d'accueil des enfants, des personnes âgées et, plus largement, des usagers du service public. La commune a été particulièrement présente durant ces périodes de chaleur, notamment auprès de l'école publique Érik-Orsenna, afin d'accompagner l'équipe éducative et de contribuer, autant que possible, au rafraîchissement des classes et à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves. Ces interventions ont permis de répondre à l'urgence immédiate, mais elles soulignent également la nécessité de travailler sur des solutions structurelles et durables.

La commune souhaite ainsi engager une réflexion globale sur la performance énergétique de ses bâtiments publics, en tenant compte à la fois des enjeux d'hiver, liés au chauffage et aux consommations énergétiques, et des enjeux d'été, désormais essentiels pour garantir des conditions d'accueil dignes, sûres et adaptées. De nouvelles réunions de travail devront être programmées dans les prochains mois avec le SDE 22, afin de préciser les diagnostics à conduire, les possibilités d'accompagnement technique et financier, ainsi que les priorités d'intervention sur les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire souligne que ces démarches s'inscrivent dans une logique de responsabilité : protéger les enfants et les usagers, adapter les bâtiments publics aux évolutions climatiques, maîtriser les consommations d'énergie et préparer les investissements communaux de manière progressive et cohérente.

### INFORMATION - Registre communal de vigilance

Face aux épisodes de canicule, de grand froid, d'intempéries ou à tout autre événement exceptionnel susceptible d'affecter les habitants les plus fragiles, la commune souhaite renforcer son dispositif d'attention et de veille à destination des personnes vulnérables. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des obligations confiées au maire en matière de prévention, d'alerte et d'accompagnement des personnes âgées, isolées ou en situation de fragilité, notamment lorsque des circonstances exceptionnelles justifient une vigilance particulière.

À ce titre, la commune peut tenir un registre nominatif des personnes vulnérables résidant à domicile, permettant, en cas de déclenchement d'un plan d'alerte ou de situation exceptionnelle, de faciliter la prise de contact avec les personnes inscrites et, si nécessaire, de relayer les informations utiles ou d'organiser un accompagnement adapté, en lien avec les services compétents. Peuvent notamment être concernées par ce dispositif les personnes âgées, les personnes isolées, les personnes en situation de handicap ou les personnes fragilisées dont la situation justifie une attention particulière en cas de risque climatique, sanitaire ou de crise. L'inscription sur ce registre repose sur une démarche volontaire. Elle peut être effectuée à la demande de la personne concernée, de son représentant légal, ou d'un tiers agissant dans son intérêt, notamment un membre de la famille, un voisin, un proche ou un professionnel intervenant à domicile. Lorsqu'un signalement est effectué par un tiers, la personne concernée doit en être informée et ne pas s'y opposer. Les informations recueillies ont pour seule finalité de permettre à la commune d'organiser, en cas de besoin, une action de prévention, d'information, de contact ou d'orientation vers les services compétents. Elles ne peuvent être utilisées à d'autres fins.

La commune veillera à limiter les données collectées aux informations strictement nécessaires : identité de la personne, âge ou date de naissance, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence et, le cas échéant, coordonnées d'un service intervenant à domicile. Monsieur le Maire précise que ce registre sera tenu dans des conditions garantissant la confidentialité des informations recueillies. Son accès sera strictement limité aux personnes habilitées à participer à la mise en œuvre du dispositif d'alerte, de prévention ou d'accompagnement. Il fera également l'objet des formalités internes nécessaires au titre de la protection des données personnelles, notamment son inscription au registre des activités de traitement de la commune. La mise en place ou l'actualisation de ce registre fera l'objet d'une information de la population par les moyens habituels de communication communale, afin de permettre aux personnes concernées ou à leurs proches de se faire connaître auprès de la mairie.

#### DEL 2026-07-07 – Service Périscolaire – Révision des tarifs

Considérant que la commune de **Plouëc-du-Trieux**, par l'intermédiaire de sa cuisine centrale mutualisée, assure la préparation des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire et du service périscolaire communal, ainsi que la fourniture de repas à plusieurs structures extérieures partenaires ;

Considérant l'augmentation du coût des denrées alimentaires, des fluides, de l'énergie ainsi que des charges générales de fonctionnement de la cuisine centrale ;

Considérant qu'il convient de procéder à une revalorisation modérée des tarifs afin de tenir compte de l'évolution de ces charges, tout en préservant un coût raisonnable pour les familles et les collectivités ou organismes bénéficiaires ;

Considérant que cette révision s'appliquera aux repas servis au sein des services communaux de Plouëc-du-Trieux, ainsi qu'aux repas préparés par la cuisine centrale mutualisée et livrés aux structures extérieures bénéficiaires, notamment les écoles de Ploëzal et de Runan, ainsi qu'à l'Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Ploëzal ;

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **APPROUVE** la révision des tarifs des repas préparés par la cuisine centrale mutualisée.
- **FIXE** à compter du **01/09/2026** , les tarifs comme suit :

| Catégorie de repas | Nouveau tarif |
|--------------------|---------------|
| Repas enfant       | <b>3,47 €</b> |
| Repas adulte       | <b>5,60 €</b> |

Ces tarifs seront applicables aux repas servis dans le cadre des services communaux de restauration ainsi qu'aux repas fournis aux structures extérieures bénéficiaires par la cuisine centrale mutualisée.

#### DEL 2026-07-08 – Protection Civile – Plan de sauvegarde communale

Monsieur le Maire rappelle que le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil destiné à préparer la commune à gérer les situations de crise (risques naturels, climatiques, sanitaires, technologiques ou exceptionnels). Il vise à organiser l'alerte, l'information et l'assistance à la population, à mobiliser les moyens communaux et à coordonner l'action avec les services de secours et les partenaires institutionnels.

L'élaboration du PCS permettra d'identifier les risques auxquels la commune est exposée, de recenser les enjeux sensibles, de définir les moyens mobilisables et les procédures d'intervention, tout en assurant la cohérence avec les autres documents de prévention des risques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour, décide de :**

- **D'ENGAGER** officiellement l'élaboration du Plan communal de sauvegarde,
- **DE CREER** un groupe de travail composé d'élus volontaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'appui des services compétents (État, SDIS, gendarmerie, intercommunalité, etc.) et à signer tous les documents nécessaires à la conduite de cette démarche.

#### INFORMATION - Organisation des services pour la rentrée 2026-2027

À la suite de la demande de disponibilité présentée par la directrice de l'accueil collectif de mineurs et exerçant également des fonctions d'ATSEM, pour une durée d'une année, une réorganisation des services périscolaires doit être engagée afin d'assurer la continuité du service public communal. Cette situation nécessite d'adapter l'organisation des missions relevant de la commune, en particulier l'accueil périscolaire, la direction de l'accueil collectif de mineurs, la surveillance des temps de restauration scolaire, la surveillance de cour et l'accompagnement des enfants sur les temps placés sous responsabilité communale.

Un recrutement est actuellement en cours pour pourvoir un poste comprenant prioritairement la direction de l'accueil collectif de mineurs, complétée par des missions au sein du restaurant scolaire et de surveillance de cour. Ce recrutement vise à garantir un encadrement conforme aux exigences applicables aux accueils collectifs de mineurs et à sécuriser le fonctionnement du service périscolaire. S'agissant des missions d'ATSEM, actuellement assurées par deux agents contractuels, une réflexion est également engagée afin d'assurer leur continuité dans de bonnes conditions. Il est notamment envisagé qu'une ATSEM relevant de la commune de Pontrioux, intervenant déjà sur le site scolaire de Plouëc-du-Trieux dans le cadre de l'organisation actuelle, puisse assurer ces missions, sous réserve des accords administratifs nécessaires entre les collectivités concernées.

Il est rappelé que cette réorganisation a pour objectif de répondre aux besoins propres de la commune de Plouëc-du-Trieux sur les temps périscolaires, sans remettre en cause le rôle des agents intervenant sur le temps scolaire ni le travail conduit en lien avec les équipes éducatives. Il précise que les ajustements nécessaires seront conduits dans le respect des règles applicables à la gestion du personnel communal, des autorisations requises pour l'accueil collectif de mineurs, et des échanges à poursuivre avec la commune de Pontrioux.



### DEL 2026-07-09 – Droit de Prémption Urbain

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu les déclarations d'intention d'aliéner reçue en Mairie concernant les propriétés citées ci-dessous :

- Parcelles E 573 et E 1017 19, rue de la Mairie
- Parcelles B 571 et B 572 12, rue de Poulopry
- Parcelles B 553, B 554 et B 757 5, rue de Prat Blouc'h

Considérant la localisation des biens présentés ci-dessus

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour, décide de :**

- **NE PAS FAIRE VALOIR son droit de préemption** pour l'ensemble de ces parcelles

Concernant la parcelle E573, après échange avec les futurs acquéreurs, considérant que celle-ci peut constituer un élément stratégique pour la commune, notamment dans une perspective de maîtrise foncière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **SOUHAITE** une promesse de vente sur le fond de terrain pour 700m<sup>2</sup>

### DEL 2026-07-10 – EPF Bretagne – Acquisition 8 rue du Trieux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de l'état d'avancement du dossier relatif à la maison dite "Le Pape", située dans le bourg. Ce bien présente un intérêt particulier pour la commune en raison de sa localisation et des réflexions engagées en matière de revitalisation de l'îlot du Trieux, de recomposition urbaine et de constitution progressive de réserves foncières.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la commune de préserver des capacités d'intervention foncière sur des secteurs stratégiques, afin de permettre, le moment venu, la réalisation de projets d'intérêt général. Dans le cadre des échanges intervenus avec la famille propriétaire, une valorisation du bien à hauteur de 140 000 euros a été proposée. Cette estimation repose sur plusieurs éléments d'appréciation, notamment les évaluations réalisées ou recueillies dans le cadre de l'instruction du dossier, avec l'appui de l'Établissement public foncier de Bretagne, de l'étude notariale, ainsi que des services des Domaines.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition éventuelle de ce bien pourrait être réalisée avec l'intervention de l'Établissement public Foncier de Bretagne dans le cadre d'une convention opérationnelle d'actions foncières. Ce type de convention permettrait à l'EPF d'accompagner la commune dans la maîtrise foncière du bien, dans l'attente de la définition plus précise du projet communal et des modalités ultérieures de portage ou de rétrocession.

Le dossier doit être présenté au bureau de l'EPF, dont la réunion est prévue en septembre 2026. Sous réserve de l'accord de l'Établissement public et de la poursuite de l'instruction administrative, juridique et financière du dossier, une nouvelle convention opérationnelle d'actions foncières pourrait ensuite être soumise au Conseil municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre les échanges et démarches préparatoires avec la famille propriétaire, l'EPF Bretagne, l'étude notariale et les services compétents pour l'acquisition du bien au prix de 140 000 €.

### DEL 2026-07-11 - Demande d'acquisition d'une partie d'un délaissé communal – Autorisation d'engager l'instruction du dossier

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des particuliers domiciliés 3, Keraudren souhaitent acquérir une partie du délaissé communal situé au droit de leur propriété.

Cette demande concerne un espace de faible superficie situé en limite de leur propriété, dont le statut juridique ainsi que l'usage actuel doivent être préalablement vérifiés avant toute décision de cession.

Afin de sécuriser juridiquement cette demande, il est proposé d'engager une instruction préalable comprenant notamment :

- la vérification du statut domanial du terrain concerné ;
- l'analyse de son affectation actuelle et de son éventuelle utilité pour la circulation, la desserte, les réseaux ou l'accès aux propriétés voisines ;
- la détermination précise de l'emprise susceptible d'être cédée ;
- la réalisation, si nécessaire, d'un document d'arpentage et/ou d'un bornage par un géomètre-expert ;
- l'évaluation de la valeur vénale du bien ;
- la vérification de l'absence d'atteinte à l'intérêt général communal ;
- la préparation, le cas échéant, d'une nouvelle délibération fixant les conditions définitives de la cession.

Dans l'hypothèse où la cession serait ultérieurement autorisée par le Conseil municipal, l'ensemble des frais afférents à cette opération, notamment les frais de géomètre, de document d'arpentage, d'acte notarié, de publicité foncière ainsi que tous frais annexes, seraient intégralement supportés par les acquéreurs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **AUTORISE** l'engagement de l'instruction de la demande présentée par les demandeurs en vue de l'acquisition d'une partie du délaissé communal situé au droit de leur propriété ;
- **PROCEDE** à toutes les vérifications juridiques, techniques et foncières nécessaires afin de déterminer la faisabilité de cette cession ;
- **PRECISE** que cette décision ne vaut en aucun cas accord de vente et ne crée aucun droit au profit des demandeurs ;
- **DIT** que, si les conclusions de l'instruction permettent d'envisager une cession, une nouvelle délibération sera soumise au Conseil municipal afin de statuer sur le déclassement éventuel du terrain, sur les conditions de la vente, sur son prix et sur la prise en charge des frais correspondants par les acquéreurs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'instruction de ce dossier.

#### **DEL 2026-07-12 - Gare Bréliby/Plouëc - Accueil d'une stagiaire dans le cadre de la préparation de la phase 2**

Une étudiante en fin de cursus dans le domaine du patrimoine et de l'architecture, a sollicité la commune afin d'effectuer un stage consacré à l'étude de la gare de Bréliby-Plouec du Trieux, bâtiment inscrit au titre des Monuments historiques.

Monsieur le Maire précise que cette démarche s'inscrit dans la volonté de la municipalité de poursuivre la réflexion engagée sur l'avenir de cet édifice emblématique du patrimoine communal, afin de préparer les prochaines phases d'étude, de conservation, de restauration, de valorisation et de réutilisation du site.

Dans le cadre de ce stage, l'étudiante réalisera notamment des recherches historiques, une analyse architecturale et patrimoniale du bâtiment, un diagnostic de son état, ainsi qu'un recensement des sources documentaires disponibles. Elle sera également chargée d'élaborer des premières orientations relatives à la préservation, à la mise en valeur et aux perspectives de réutilisation de cet ensemble patrimonial.

Les travaux réalisés constitueront un outil d'aide à la décision pour la commune et viendront enrichir les études préalables nécessaires à la définition d'un projet de valorisation de la gare, en lien avec les partenaires institutionnels et patrimoniaux.

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation, ce stage fera l'objet d'une convention tripartite conclue entre l'établissement d'enseignement, l'étudiante et la commune, précisant notamment les objectifs pédagogiques, les modalités d'encadrement, la durée du stage ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour :**

- **VALIDE** l'accueil d'une étudiante en qualité de stagiaire au sein de la commune afin de conduire une étude patrimoniale de la gare de Bréliby-Plouec du Trieux, inscrite au titre des Monuments historiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de stage conclue entre la commune, l'établissement d'enseignement et l'étudiante, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution ;
- **DECIDE** que, si la durée du stage ouvre droit à gratification, celle-ci sera versée conformément au montant minimal fixé par la réglementation en vigueur ;
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal ;

#### **INFORMATION Culture – Bilan de la journée des jeunes talents**

Cette première édition a rencontré un accueil particulièrement favorable de la population. Tout au long de l'après-midi, habitants, familles et élus ont pu découvrir les présentations proposées par les jeunes dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Cette manifestation avait pour objectif de mettre à l'honneur les jeunes de la commune et de valoriser leurs talents, leurs passions, leurs engagements ainsi que leurs réussites dans des domaines variés : culture, musique, arts, sport, loisirs, vie associative ou encore parcours scolaires.

#### **INFORMATION Terrain des sports – Point d'étape sur le projet d'aménagement**

Dans le cadre du projet d'aménagement des équipements sportifs de proximité, les dirigeants de l'Entente ont confirmé qu'ils ne souhaitent pas homologuer le terrain pour des compétitions régionales, afin de préserver sa qualité, de limiter son utilisation et de l'adapter aux besoins du club et de la commune. Cette orientation conforte la volonté municipale de maintenir un équipement de proximité, sans engager de contraintes techniques, financières ou d'entretien disproportionnées.

À la suite d'une réunion de travail, le cabinet d'études a présenté une nouvelle version du projet intégrant plusieurs évolutions - terrain de football de 105 × 68 m avec dégagements réglementaires, création d'un cheminement en stabilisé renforcé, suppression de la haie de résineux et de l'ancien local du camping, remplacement des espaces de pratiques libres par une zone de loisirs avec sol amortissant naturel (rocher d'escalade, trampoline, parcours d'équilibre, etc.) et installation d'un sanitaire autonome.

Le projet prévoit également un parking perméable et végétalisé, une voirie en bi-bande, des stationnements en dalles engazonnées, des plantations d'arbres et des cheminements piétons. Les études se poursuivent afin de finaliser le programme, les modalités de réalisation et le plan de financement.



#### **INFORMATION – Festivités – Agenda des manifestations estivales (pique-nique du 14 juillet)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation des festivités du 14 juillet 2026. La cérémonie républicaine se tiendra comme prévu à 11h30 devant le monument aux morts, en partenariat avec l'Union nationale des combattants.

En revanche, le pique-nique communal initialement annoncé ne pourra pas être organisé. À la date du 8 juillet 2026, les conditions nécessaires à sa bonne tenue (logistique, sécurité, mobilisation des bénévoles, responsabilités et organisation) ne sont pas réunies. Par mesure de prudence, il est donc proposé de maintenir uniquement la cérémonie officielle et de reporter l'organisation d'un moment de convivialité à une prochaine édition, dans un cadre mieux préparé.

### **Commission 5 – Bâtiments, voirie, sécurité routière**

#### **DEL 2026-07-13 – Sécurité routière – Mise en œuvre d'une phase d'expérimentation d'aménagements sur la rue de la Gare, Rue de la Belle Eglise et à l'entrée du bourg côté route de Runan**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des études relatives à la sécurité routière sur les secteurs de la rue de la Gare, de la rue de la Belle église et de l'entrée du bourg côté route de Runan menées avec l'appui de l'ADAC, ces réflexions visent à répondre aux problématiques de vitesse, de sécurité des piétons, de circulation, de croisement des véhicules et de lisibilité des entrées de bourg.

Avant tout aménagement définitif, la commune souhaite mettre en place une phase d'expérimentation à l'aide de dispositifs temporaires prêtés par le Département. Cette démarche permettra d'évaluer l'efficacité des solutions proposées, de recueillir les observations des habitants et des usagers, puis d'adapter les futurs aménagements si nécessaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour, décide de :**

- **APPROUVE** à l'unanimité cette phase expérimentale,
- **AUTORISE** la signature d'une convention avec le Département pour le prêt du matériel et précise que les installations provisoires feront l'objet d'une évaluation avant toute réalisation définitive.

#### **INFORMATION Aménagement bourg-est – Réunion avec les riverains de la rue de Prat Blouc'h**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation d'une réunion de concertation avec les riverains de la rue de Prat Blouch, dans le cadre de la poursuite du projet de revitalisation du bourg. Cette rencontre, prévue le 16 juillet 2026 en mairie, permettra de présenter les premières études réalisées par les cabinets Quarta et Arboréa et d'échanger sur les enjeux d'aménagement du secteur (circulation, sécurité, cheminements piétons, stationnement, gestion des eaux pluviales, paysage et espaces publics).

Cette concertation a pour objectif de recueillir les observations et les attentes des habitants afin d'enrichir les études et d'élaborer des solutions d'aménagement adaptées, dans une démarche fondée sur le dialogue et la recherche de solutions partagées.

#### **INFORMATION sur le Plan d'entretien de voirie et des chemins d'exploitation**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des réflexions sur la gestion de la voirie communale. À la suite d'une réunion avec l'ADAC, il est envisagé de réaliser un recensement complet des voies communales et des chemins afin d'établir un diagnostic précis du patrimoine routier.

Ce diagnostic servirait de base à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettant de planifier les travaux d'entretien, de sécurisation, de rénovation et de modernisation de la voirie selon des priorités clairement définies. Cette démarche vise à mieux anticiper les besoins, maîtriser les dépenses et adapter les investissements aux enjeux liés au vieillissement des infrastructures, aux contraintes budgétaires et aux évolutions climatiques. Une délibération sera proposée ultérieurement si la commune décide d'engager officiellement cette démarche avec l'ADAC.

Enfin, Monsieur le Maire indique que le service voirie de Guingamp-Paimpol Agglomération réalisera prochainement des travaux de point-à-temps sur plusieurs voies communales afin de réparer les dégradations ponctuelles et de prolonger la durée de vie des chaussées.

|                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| Vincent LE MEAUX        |                             |
| Jean-Luc LE PALANTON    |                             |
| Marine DUPRE            |                             |
| Alain BOUGET            |                             |
| Josette FOULON          |                             |
| Nelly BOUTTERIN         | <b>Secrétaire de séance</b> |
| Alain BIA               |                             |
| René-Loïc ALIX          |                             |
| Sophie DELACOUR         |                             |
| Marie-Andrée DERRIENNIC |                             |
| Sylvie DELHOMMEAU       |                             |
| Claude LE GUYADER       |                             |
| Christophe JEGOU        |                             |
| Lydie JACQUES           |                             |
| Kevin PAULIC            |                             |